TL1485-17

RAUL BRITO

PORTUGAL

New York, 13 Août 87

COMMITE POUR LA DECOLONISATION DES NATIONS UNIES

Intervention sur la question de

Timor-Est

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je ne doute nullement que le Peuple de Timor-Est a le droit et la raison de son côté. Je suis sûr que vous tous, que toute la communauté internationale, jugeant cette question avec impartialité et avec le sens de la justice, partage également de cette certitude.

Les condamnations, conséquentes et bien fondées, de l'Indonésie par le Conseil de Sécurité, par l'Assemblée Générale des Nations Unies et par le Parlement Européen, le prouvent bien,

/...

pour ne pas citer que les institutions supra-nationales les plus représentatives.

En effet, quelles autres conclusions pourrait-on en tirer sinon le fait incontestable que Timor-Est fut inclus par l'Assemblée Générale des Nations Unies, em 1960, dans la liste des territoires non-autonomes; que le Portugal, puissance administrante, a indéniablement reconnu, par la Loi 7/74, et l'a confirmé dans la Constitution de la République Portugaise, que le Peuple de Timor-Est a le droit à l'auto-détermination avec toutes les conséquences qui en découlent, y inclus l'indépendance, dans les termes de la Charte des Nations Unies et en accord avec la Résolution 1514 (XV); qu'il est incontestable que l'Indonésie, en envahissant et en occupant Timor-Est, a enfreint les règles fondamentales du droit international, sanctionnées dans des textes qu'elle-même a souscrits, et qu'elle empêche le Peuple de Timor-Est de choisir librement son statut politique, selon les termes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du Pacte International sur les Droits Civils et Politiques, de la Loi 7/74 et de la Constitution de la République Portugaise.

La question que l'on soulève aujourd'hui n'est donc

/...

pas celle de reconnaître la raison et le droit du Peuple de Timor-Est à l'auto-détermination, mais plutôt celle de savoir si la Communauté des Nations et ses institutions seront capables de faire prévaloir les principes et les règles crées par elles-mêmes contre la force des armes indonésiennes et les intérêts égoistes de quelques pays.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Des témoignages nombreux et compétents ont été divulgués sur un autre aspect du problème de Timor Est: les crimes affreux commis par le régime indonésien contre le Peuple de Timor.

Nous ne mentons pas - peut-être pecherons-nous plutôt par défaut - lorsque nous affirmons qu'environ 200.000 personnes de Timor (1/3 de sa population) ont été déjà tuées ou tout simplement assassinées pendant ces dernières 12 années; des milliers d'autres continuent en prison et la plupart des autres subissent des tortures et des persécutions. Cet authentique génocide de ce peuple est indubitablement un des plus grands crimes commis en ce siècle contre l'Humanité. Celà n'est comparable qu'à ce qui fut perpetré contre les Juifs pendant la IIème Guerre Mondiale ou, plus récemment, contre le peuple cambodjan par les Khemers Rouges.

/...

La propagande indonésienne essaye de cacher ou de minimiser ces crimes et de transmettre l'idée que la situation dans ce territoire est actuellement normale. Rien de plus faux.

Nous allons vous transmettre les impressions avalisées que mon collègue, le député Miguel Anacoreta Correia, a envoyées dans son rapport à l'Assemblée de la République Portugaise, après sa visite au territoire de Timor-Est, en Juillet 1986.

Selon ce rapport: "La résistance est active à Timor--Est. Le nombre de tués dans l'armée indonésienne est élevé. La résistance jouit d'appuis à Dili. Les"guerrilas" capturés ~~ou~~ présentés, se présentent, selon les officiers indonésiens, en bon état de santé. Il semble ne pas y avoir de grandes erreurs ni d'éxagération dans les cartes distribuées par la Fretilin sur les positions occupées par l'armée indonésienne."

Ensuite, dit le rapport: "Il y a un rejet très sensible à l'occupation indonésienne. Il y a des restrictions en ce qui concerne les droits de l'homme. La circulation de gens entre les différentes régions de Timor-Est et la circulation de la correspondance ont des restrictions. Les droits de réunion, d'exprimer des opinions et de circulation de la presse ne sont pas respectés. Les gens ne se sentent pas libres et vivent

/...

dans un climat de peur. Ils nous disent que les persécutions sont nombreuse. Un systhème de controle très serré fut installé. Les délations sont fréquentes. Les gens préfèrent ne pas parler."

Et encore: "Il faut absolumment défendre l'identité du peuple de Timor-Est comme condition de survie d'une communauté qui est différente des autres en Indonésie." Et celà, pour quelle raison? Le rapport l'explique: "Environ 10.000 indonésiens ont été transférés déjà à Timor-Est. Les uns, dans un programme de transmigration... les autres entrent à la fonction publique. Enfin, les indonésiens - et plus exactement les javanais - sont entrés de force à Timor-Est. Non seulement par leur nombre, mais aussi parce qu'ils occupent effectivement les postes qui dominent la société. Ce programme de transmigration prévoit "encore" l'installation de 500 familles à Salole et de 225 à Beco. Cinquante-pour-cent de celles-ci seraient des familles originaires de Bali."

Le rapport de cette visite a permis également verifier que la langue officielle adoptée dans l'enseignement et dans les services publiques est devenue celle de l'envahisseur, "le bahasa indonésien" en détriment de la langue locale, "le tetum" et de

/...

la langue de la puissance administrante, le portugais, lequel n'est enseigné maintenant que dans quelques écoles catoliques, ignorées par les autorités indonésiennes.

Il a été encore possible au député portugais constater que: "(Toute) la population de Caiuri a avait été retenue à Atauro car ils étaient soupçonnés de donner de l'appui alimentaire, des informations et couverture aux activités de la "guerrila". À Atauro (ile-prison), le nombre d'internés au moment de la visite était inférieur à 1.000 (des familles entières, avec enfants). Tous les prisoniers (moins un) sont originaires de Viqueque. Selon nos sources d'information, il y avait aussi des prisoniers liés à la résistance en plusieurs des villes d'Indonésie."

Le rapport dénonce également: "dans tous ces endroits en dehors de Dili, on remarque qu'il n'y a pas d'hommes d'âge moyen. Nous pouvons affirmer que ceux qui nous ont parlé avaient peu plus de 25 ans." Savez-vous pourquoi? Parce que la sélectivité du génocide pratiqué par le régime indonésien est allée jusqu'à n'épargner que les jeunes. Les hommes et les femmes adultes, eux, ont de la mémoire. Et les bourreaux du peuple de Timor redoutent la mémoire individuelle et collective parce que, d'une part, ils veulent cacher leurs crimes et, d'autre part, couper les

/...

relations historiques, culturelles et religieuses entre les générations, pour poursuivre la javanisation de la jeunesse de Timor-Est contre ses traditions ancestrales.

Voilà la vraie situation du martyre de Timor-Est.

L'engagement de l'Indonésie dans le sens de confirmer l'anexation du territoire, à travers la réalisation d'élections législatives - comme il est arrivé le 23 Avril dernier - est un fait qu'il faut dénoncer.

D'abord, parce qu'il s'agit d'un acte juridiquement nul, dans la mesure où, selon les termes de la Déclaration sur le Renforcement de la Sécurité Internationale, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies: "Aucune acquisition territoriale obtenue par la menace ou par l'emploi de force ne sera légalement reconnue."

Ensuite, parce qu'il s'agit d'une farse, étant donné l'absence de libertés - surtout politiques - dans ce territoire.

Et, finalement, parce que c'est une injure au monde libre et aux valeurs et au patrimoine moral de notre civilisation que l'Indonésie admette qu'elle peut arriver un jour à justifier ses crimes et avaliser l'occupation de Timor-Est avec ce comportement.

/...

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Je suis ici simplement en tant que citoyen portugais. Je ne sépare, cependant, pas cette condition de mon activité politique, soit comme député et membre de la Commission Eventuelle de l'Assemblée de la République Portugaise pour la Suite de la Situation de Timor-Est, soit comme membre du Conseil de l'Europe, institution dont une des principales préoccupations c'est la promotion et la défense des droits de l'homme.

Je peux ainsi vous assurer, en connaissance de cause, que le peuple portugais - tel qu'il a exprimé dans ses différentes instances souveraines: le Président de la République, le Gouvernement et l'Assemblée de la République - n'acceptera jamais, non seulement par impératif constitutionnel, mais aussi et surtout, par solidarité avec le Peuple de Timor Est et par respect pour le droit international, une solution qui ne soit pas le résultat d'un sufrage authentique, libre et surveillé de la volonté du Peuple de Timor.

Je vous assure qu'il y a une grande disponibilité et consensus de la part des mouvements nationalistes et du Portugal

/...

pour faciliter la tâche qui a été confiée au Secrétaire-Général des Nations Unies, par la Résolution de l'Assemblée Générale, en 1982. Il ne manque que la volonté de l'Indonésie en obéir à ces résolutions.

Au bout de toutes ces années, nous pensons avoir déjà eu la preuve que la solution du problème ne passe pas par les voies militaires, car le peuple de Timor a un esprit de lutte, est courageux et préfère la mort à la soumission.

La "guerrila", à son tour, étant donné l'isolement du territoire et le manque d'appuis matériels dans le terrain, n'a pas -elle non plus - de conditions, à court terme, pour vaincre la guerre et pour imposer ses droits.

La solution politique, dans les circonstances actuelles, est la seule voie capable de rétablir la normalité dans le territoire. Cette situation politique ne doit ni ne peut, cependant, pas oublier que:

1) le Peuple de Timor est le principal protagoniste et, pour celà même, sa participation est indispensable dans les négotiations futures.

2) que le droit du Peuple de Timor d'exercer librement son auto-détermination n'est pas négociable.

/...

Monsieur le Président,

Il devient urgent de trouver un chemin vers la Paix.

Il est urgent faire respecter les délibérations des Nations Unies.

Merci